



Mesdames, Messieurs,

Nous vous remercions d'avoir dans votre portefeuille une ou plusieurs actions du compartiment **AMUNDI MSCI WORLD ENERGY** de la SICAV AMUNDI INDEX SOLUTIONS.

Actuellement exposé à l'indice « MSCI World Energy Index », votre compartiment changera d'indicateur de référence le 12 Juin 2023 pour s'exposer à l'indice « Bloomberg BioEnergy ESG Index » et sera renommé « Amundi Global BioEnergy ESG Screened ».

A la même date, votre compartiment changera de stratégie d'investissement pour employer une méthode de réplication directe. Concrètement, cela signifie que votre compartiment investira désormais directement dans un panier de titres et/ou d'instruments financiers représentatifs de tout ou partie des titres composant l'indicateur de référence.

Les détails de cette opération sont expliqués dans le document joint intitulé « LETTRE AUX PORTEURS - AMUNDI MSCI WORLD ENERGY ». Cet avis, approuvé par la CSSF, contient toutes les informations requises pour ces opérations conformément à la réglementation en vigueur. Ce document complet et précis vous permet de vous familiariser avec les implications potentielles de cette opération sur votre investissement. Nous vous recommandons donc de le lire avec toute l'attention nécessaire.

Votre conseiller financier habituel se tient à votre disposition pour tout complément d'information.

Pour de plus amples informations, veuillez contacter le service client au (+352) 26 86 80 80 ou en envoyant un e-mail à <u>info@amundi.com.</u>

Nous vous prions d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de nos sentiments distingués.

AMUNDI ASSET MANAGEMENT

Arnaud Llinas
Directeur – ETF, Indexing & Smart Beta

Amundi Index Solutions

Société d'investissement à capital variable Siège social : 5, Allée Scheffer L-2520 Luxembourg R.C.S. de Luxembourg B206-810 (la « SICAV »)

Luxembourg, le 05/05/2023,

AVIS AUX ACTIONNAIRES du compartiment

AMUNDI MSCI WORLD ENERGY (le « Compartiment »)

Cher/Chère Actionnaire,

Nous vous informons que le conseil d'administration de la SICAV (le « **Conseil** ») a décidé de modifier l'indice de référence, le nom et la méthode de réplication du Compartiment « **AMUNDI MSCI WORLD ENERGY** » à partir du 12 Juin 2023 (la « Date d'effet »).

Les principales modifications applicables à votre Compartiment en conséquence sont détaillées ci-dessous.

	Avant la Date d'effet	À la Date d'effet
Nom du Compartiment	AMUNDI MSCI WORLD ENERGY	Amundi Global BioEnergy ESG Screened
Nom de la Classe d'actions	AMUNDI MSCI WORLD ENERGY UCITS ETF - EUR (C)	Amundi Global BioEnergy ESG Screened UCITS ETF EUR Acc
	AMUNDI MSCI WORLD ENERGY UCITS ETF - USD (C)	Amundi Global BioEnergy ESG Screened UCITS ETF USD Acc
Indice de référence du Compartiment	MSCI World Energy Index (I'« Indice actuel ») Symbole Bloomberg : NDWUENR	Bloomberg BioEnergy ESG Index (le « Nouvel Indice »)
Processus de gestion	Réplication indirecte telle que décrite à la section Méthodes de	Symbole Bloomberg : BBIOEN Réplication directe telle que décrite à la section Méthodes de réplication pour le compartiment
	réplication pour les compartiments gérés passivement du prospectus	géré passivement du prospectus

Jour et heure limite de négociation	Les demandes reçues et acceptées jusqu'à 17 h 00 HNEC un Jour ouvrable seront habituellement traitées à la valeur liquidative du premier jour ouvrable.	Les demandes reçues et acceptées jusqu'à 14 h 00 HNEC, pendant un Jour ouvrable, seront usuellement traitées à la VL du premier jour ouvrable qui suit et qui est également un jour ouvrable bancaire complet sur le marché des États-Unis et de la Finlande. Le règlement de la transaction aura lieu deux Jours ouvrables après le jour de transaction pertinent.
Classification selon le Règlement sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers	Article 6	Article 8 tel que défini dans le prospectus relatif aux produits promouvant des caractéristiques environnementales ou sociales.

L'objectif de ces changements est d'exposer les Actionnaires au Bloomberg BioEnergy ESG Index, un indice composé de titres qui devraient générer une proportion significative de revenus issus de la production, du stockage et de la distribution d'éthanol, de biodiésel et de carburant renouvelable. En outre, les titres doivent répondre à certaines normes ESG minimales.

Ces modifications seront reflétées dans le prochain prospectus apposé d'un visa.

- Si les Actionnaires ne sont pas d'accord avec ces modifications, les Actionnaires qui souscrivent ou rachètent habituellement des Actions du Compartiment sur le marché primaire peuvent racheter leurs Actions sans frais (à l'exception des frais acquis par le Compartiment pour empêcher la dilution de l'investissement des actionnaires), pendant une période d'un mois à compter de la date du présent avis, qui est uniquement notifié sur le site Internet d'Amundi Index Solutions dédié aux avis aux actionnaires, conformément au prospectus.
- Nous attirons l'attention des Actionnaires sur le fait que, si les Actions du Compartiment sont vendues sur un marché ou une bourse, les Actionnaires peuvent se voir facturer des commissions de courtage sur la vente d'Actions du Compartiment.
- Si les Actionnaires sont d'accord avec les modifications, aucune action n'est requise de la part des Actionnaires.

La dernière version du prospectus de la SICAV et les Documents d'Informations Clés sont disponibles, sans frais, sur simple demande auprès du siège social.

Le prospectus, les informations clés pour l'investisseur, les derniers rapports annuels et semestriels et les statuts peuvent être obtenus sur simple requête et gratuitement auprès du représentant Suisse.

Représentant en Suisse : Agent Payeur en Suisse :

CACEIS (Switzerland) SA CACEIS Bank, Paris, succursale de Nyon / Suisse Route de Signy, 35 Route de Signy, 35

CH-1260 Nyon CH- 1260 Nyon

Nous vous prions d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de nos sentiments distingués.

Le Conseil d'administration